

Une politique culturelle pour les personnes

Mémoire de l'Association des retraitées et retraités de
l'enseignement (A.R.E.Q.CSQ)
région 06 Île de Montréal
à l'occasion de la consultation sur la
Proposition de politique de développement culturel
pour la Ville de Montréal

7 février 2005

PRÉSENTATION

L'Association des retraitées et des retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.-CSQ) est une association qui regroupe des personnes retraitées provenant pour la plupart de toutes les professions du domaine de l'éducation du Québec. Une proportion de ses effectifs a aussi œuvré dans les domaines de la santé et des services sociaux. L'A.R.E.Q. existe depuis quarante-quatre ans et compte plus de 45,000 membres sur travers l'ensemble du territoire québécois. Constituée en personne morale en vertu de la loi sur les syndicats professionnels, elle est affiliée avec un statut particulier à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

L'A.R.E.Q. est administrée par un exécutif de 5 personnes et un Conseil d'administration de 10 personnes, les présidences régionales, toutes élues par le Congrès. Cette instance se réunit une fois par trois ans. L'A.R.E.Q. région 06 Île de Montréal est administrée par un Conseil exécutif de 5 membres élus par l'Assemblée générale régionale et par un Conseil régional de 17 membres. Les 6000 membres de la région de Montréal sont répartis en 16 regroupements appelés secteurs qui correspondent, en gros, aux arrondissements ou aux quartiers de la ville.

La mission de l'A.R.E.Q. qui a été adoptée au Congrès de 1993 et modifiée au Congrès de 2003 se définit comme suit:

1. promouvoir et défendre les droits et les intérêts économiques, sociaux et culturels des membres;
2. s'engager prioritairement à exiger le droit de vieillir dans la sécurité et dans la dignité;
3. contribuer à la promotion et au respect des droits des femmes et des hommes retraités;
4. participer à la réalisation d'une société plus égalitaire et plus démocratique.

Enfin, nous croyons utile de préciser que l'A.R.E.Q. Montréal ne dispose ni de secrétariat, ni d'employés permanents; elle ne compte que sur l'engagement bénévole et la disponibilité de ses membres retraités et ses activités s'autofinancent à partir des cotisations régulières et des contributions de ses propres membres. C'est au cours de sa dernière Assemblée générale annuelle que notre groupe montréalais a décidé de contribuer de façon plus active à des débats touchant la scène montréalaise.

L'INTÉRÊT DE L'A.R.E.Q. POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Dans un sondage réalisé auprès de membres de l'A.R.E.Q. en 1998¹ et qui portait sur divers aspects de la vie à la retraite, il avait été constaté qu'à la retraite, les personnes consacraient 55% plus de temps aux activités artistiques, 70% plus de temps à la lecture et 37% plus de temps aux loisirs culturels. Comme il était prévisible, on a pu vérifier que la retraite est un moment de la vie où les personnes peuvent accorder plus de temps à des activités de nature culturelle. Notons par contre que c'est le travail bénévole et l'activité physique qui remportent la palme quant aux plus hauts taux d'augmentation du temps consacré aux diverses activités au cours de la retraite. Mais pour revenir à la culture, nous constatons nous-mêmes qu'un grand nombre de retraités et retraitées sont engagés dans des activités de production et de réalisations culturelles. Cette année, cette constatation a amené nos membres à nous demander de mettre sur pied un comité des arts visuels.

Par ailleurs, comme enseignants, nous avons été, durant toute notre vie dite « active », engagés dans des activités similaires ou apparentées à la culture, à la connaissance et la science. Mais parce qu'ils peuvent aussi compter sur leur expérience de vie, nous pouvons certainement affirmer que nos membres contribuent activement à l'enrichissement du patrimoine culturel « immatériel », tel que l'UNESCO le décrit² par la transmission des savoirs, des traditions et des rituels autant dans leur milieu familial que dans les milieux associatifs où ils s'engagent.

Nous adhérons particulièrement à l'objectif de la « Proposition » sur l'accessibilité aux arts et à la culture car les personnes retraitées ont un intérêt grandissant pour ces activités tout en ayant une situation économique qui évolue dans le sens contraire. C'est un fait que beaucoup de droits d'entrée pour plusieurs activités culturelles peuvent être achetés à un coût moindre pour les personnes de 65 ans et plus. Par contre, plusieurs de nos membres sont à la retraite dès 55 ans et dans une large proportion, il s'agit de femmes que l'absence d'équité salariale a touchées. Comme la période de 55 à 65 ans constitue certainement une période privilégiée de participation et de fréquentation d'activités culturelles, on peut comprendre que cette dimension de l'accessibilité nous intéresse.

Une autre dimension de l'accessibilité est liée à la question du transport. Le fait de pouvoir compter sur des réseaux municipaux de centres de diffusion culturelle répartis sur le territoire et d'un bon réseau de transport public facilitant l'accès à ces lieux, en toute sécurité permet aussi à des personnes plus âgées de continuer de participer à des activités de création culturelle ou de consommation culturelle. Il faut certainement

¹AREQ, *La vie à la retraite des membres de l'AREQ*, avril 1999, 60 pages.

²Site de l'UNESCO

penser à améliorer le réseau de transport public en terme d'horaires et de disponibilité dans certains secteurs.

Au-delà de ces considérations, nous voulons, en présentant ce mémoire, faire au premier chef, acte de citoyenneté active comme association de retraités. Nous disons souvent que ce n'est pas parce que nous sommes « retraités » que nous nous sommes retirés de la société. Nous avons la conviction qu'une citoyenne ou un citoyen idéal s'intéresse aux affaires publiques pour des besoins et des préoccupations qui lui sont spécifiques mais aussi et surtout pour le mieux-être de sa communauté en fonction de ce qu'on peut définir comme étant le « bien-commun ». Comme Montréalais passionnés de la vie montréalaise, nous voulons dans la mesure de nos moyens et de notre expérience, être partie prenante du développement de cette ville et de l'amélioration de la qualité du « vivre à Montréal ».

LA CULTURE, UN ENJEU SOCIAL

A la page 40 de la « Proposition », il est cité une définition de la culture qui rejoint parfaitement notre point de vue sur la culture. On y affirme que la culture « est l'expression privilégiée de l'identité et de la créativité humaines dans toute leur diversité et qu'elle constitue un patrimoine inaliénable pour l'ensemble de l'humanité »³.

Nous apprécions cette définition car elle est basée sur une approche anthropologique et sociologique de la culture et qu'elle renvoie à une vision de la culture comme une valeur en soi et à une activité de la personne dans son intégralité. Autrement dit, il ne s'agit pas de voir ici la culture comme une simple activité de consommation de produits ou de services en circulation dans un marché. Nous voyons la culture comme un patrimoine commun, en évolution et en construction. Mais nous convenons aussi que des personnes vivent de la culture et de ses diverses manifestations et que dans les sociétés contemporaines, les activités culturelles constituent un moteur de développement et de création de richesse. Nous ne pensons pas toutefois qu'il soit souhaitable qu'une politique de développement culturel ne s'articule qu'autour de la culture vue comme une « marchandise » au sens économique du terme. Nous constatons avec satisfaction que la « Proposition » semble aller dans ce sens et c'est pourquoi nos suggestions vont dans le sens de renforcer cette approche de la culture vue comme « un bien commun » ouvert à nos valeurs collectives, à notre histoire, à notre patrimoine qui se développe dans une vision inclusive et interculturelle dans la reconnaissance de l'héritage français.

Aux diverses étapes de la réalisation de cette « Proposition » qui comporte de multiples engagements, nous serons là aussi pour rappeler cette vision. Nous trouverions pertinent que Montréal puisse faire connaître un plan d'action plus précis, suite à cette

³Il s'agit de la définition de la Coalition pour la diversité culturelle (Montréal.)

Proposition. Si l'action de Montréal est inscrite dans le cadre limité de ses juridictions et de son financement que les gouvernements supérieurs déterminent, nous affirmons que nous serons là avec Montréal pour que notre ville puisse avoir sa juste part de financement et de pouvoirs dans le domaine de la culture. Nous nous préoccupons toutefois de la responsabilité des arrondissements dans la gestion de la culture, reconnaissant que la proximité des services culturels a ses avantages d'accessibilité mais, nous interrogeant sur la capacité des arrondissements d'assumer une telle décentralisation et si l'équité préside à cette décentralisation.

Nous appuyons globalement les grands objectifs de la politique de développement culturel proposée : accès, qualité de vie, soutien aux arts et implication de tous tel qu'énumérés à la page 12 du document de « Proposition ». Pour les personnes plus âgées, il est certainement juste de dire que la culture et les lieux d'activités culturelles humanisent la vie dans les quartiers et créent des espaces de rencontres et un sentiment d'appartenance et de sécurité.

Enfin, la proposition insiste en plusieurs endroits sur la volonté de Montréal de mobiliser et de faire participer les acteurs. Nous y voyons une approche très stimulante pour un collectif comme le nôtre et pour nos membres qui disposent de temps et de l'expérience pour participer à un projet de notre communauté en faveur du développement culturel.

LES RECOMMANDATIONS

Dans cette section de notre mémoire, nous avons repris des engagements de la « Proposition » et présentons de brefs commentaires qui s'y rapportent. Nous avons ignoré certains engagements sur lesquels nous n'avons pas de données pour en disposer.

Engagements

Commentaires

1. Plan de rattrapage des bibliothèques

Accord.

On pourrait prévoir une attention aux aînés qui organisent des clubs de lectures dans leur quartier.

3. Collaboration avec les commissions scolaires pour les services aux jeunes

Accord.

Une collaboration essentielle qui peut être une panacée étant donné les problèmes budgétaires qui frappent les commissions scolaires. On pourrait aussi intégrer dans ce plan de coopération, la dizaine de cégeps du territoire montréalais ainsi que les universités.

4. Programme de revitalisation urbaine intégrée.

Accord.

Mais réserve quant aux impacts négatifs sur les quartiers touchés.

4. Promotion et diffusion des activités culturelles

Accord. Appréciation particulière pour les maisons de la culture comme lieux de diffusion de proximité et renforcement de leur programmation souhaité. Le journal de quartier reste un bon outil de diffusion et de promotion pour les activités offertes. On déplore la disparition de la page « spéciale » des Maisons de la culture dans La Presse.

6. Soutien aux loisirs culturels

Accord.

On souhaite ajouter un volet pour mettre à la disposition des aînés des lieux ou des salles gratuites ou à coût raisonnable.

7. Entente avec les musées montréalais

Accord.

Favoriser aussi l'acceptation de la

	<p>Carte Accès Montréal pour tous les musées.</p> <p>Le conseil des arts pourrait appuyer des initiatives de création d'outils pédagogique en lien avec le mandat de vulgarisation</p>
9. Centre d'histoire de Montréal	<p>Accord et même commentaire que précédent</p>
10. Réseau du patrimoine montréalais	<p>Accord. Nous proposons de mettre à contribution les associations de cyclistes et de poursuivre le développement du réseau de pistes cyclables comme moyen privilégié d'accès aux sites patrimoniaux.</p>
19 et 20. Conseil des arts	<p>Lui confirmer un rôle d'appui à des initiatives d'éducation culturelle et interculturelle.</p>
21. Nouvelle approche de financement pour les grandes institutions	<p>On aurait souhaité pouvoir être consulté sur des paramètres de base.</p>
22. Plan de développement des grands festivals	<p>Accord sous réserve de consultations futures</p>
24. Nouveau planétarium à proximité du Biodôme	<p>Nous ne disposons pas des données sur la pertinence d'une nouvelle construction plutôt que du remodelage de l'ancien planétarium. Le projet peut avoir de l'intérêt pour la revitalisation de l'Est montréalais.</p>
25. Financement public des industries culturelles	<p>Accord en tenant compte du respect de la diversité culturelle.</p>
27. Une priorité, le Quartier des spectacles	<p>Accord. Cet aménagement devrait tenir compte des résidents actuels et favoriser le logement social et</p>

30 et 32. Approche interculturelle	coopératif.
35. Intervention de la Coalition sur la diversité culturelle	Accord. Pas seulement dans les grands événements mais pour des initiatives communautaires favorisant la non-ghettoisation de Montréal.
36. Conseil consultatif sur la culture	Accord. Il faut exiger plus que la seule mise en place d'un « instrument international » qui ne soit pas contraignant sinon on se retrouve avec l'inefficacité d'autres conventions internationales. Accord. On opterait pour une structure légère et non bureaucratique dans les arrondissements.
39. Contribution de la CMM au financement des activités.	Accord mais il faudrait aussi un débat pour la contribution de la région du Grand Montréal.
41 et 44. Contribution du milieu des affaires et du mécénat.	Accord mais faut-il absolument des abris fiscaux uniquement car l'impôt et les taxes nous apparaissent plus équitables.
45, Médias et sensibilisation de la population.	Accord. Nous nous engageons dans nos communications internes à contribuer au renforcement de cet objectif.

CONCLUSION

Au cours de ce mémoire, nous avons souhaité mettre en lumière la fonction de la culture dans le développement humain, la communauté en étant à la fois l'origine et la cible. Nous avons apprécié les objectifs de la « proposition » parce qu'ils manifestent une volonté de contrôler le développement de la culture à Montréal, notamment, dans l'accessibilité. Si le modèle de développement favorise la coopération des institutions, des intervenants, des citoyens et citoyennes, il ne nous est toujours pas apparu très clair comment la dynamique « privé-public » sera articulée dans la mise en oeuvre de la politique présentée. A quelques occasions, le thème des « partenariats-privés-publics »

est effleuré dans le document . Il s'agit d'un concept qui nous semble plutôt écorché et qui porte encore de beaucoup de confusions. Les autorités montréalaises devraient nous dire clairement ce qu'il en est. Nous ne croyons pas que la culture s'en portera mieux si on confie son développement au secteur privé. Les gouvernements ont le mandat de promouvoir le développement de la culture. Trop souvent, en tant qu'éducateurs et éducatrices, nous avons entendu des critiques adressées à l'école ou au système scolaire en regard avec le développement culturel des enfants et des adolescents comme si l'école était la seule responsable de la transmission de la culture. Nous croyons fermement que si toute la société se porte responsable de la culture sous toutes ses formes, l'école ne pourra que bénéficier de retombées positives. En ce sens, nous serons là pour appuyer le gouvernement municipal afin que les gouvernements supérieurs renforcent leur appui au développement culturel dans son ensemble et dans tous ses volets.

Enfin, nous confirmons notre intérêt pour participer dans la mesure de nos moyens aux prochaines étapes de ce développement, au sein des organismes consultatifs ou par nos propres activités comme association impliquée dans la promotion de la culture en général et des activités culturelles montréalaises.